



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Gérard HERRMANN	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

**Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - Eiffage Aménagement -
Convention de transfert des espaces communs - Avenant n° 3**

Par délibération du 24 mars 2016, le conseil communautaire du Grand Dijon a autorisé le Président à signer la convention de transfert, dans le domaine public, des voies et des espaces communs de la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

La convention signée le 15 avril 2016 stipule que les installations peuvent être livrées en plusieurs phases dont la cession à la métropole interviendra à titre onéreux de l'euro à l'euro, à hauteur du prix plafond fixé à la fiche 2,3 du Contrat de Redynamisation du site de Défense BA102, soit un coût total maximal de 4,5 M € HT.

Chaque phase fait l'objet d'une délibération et d'un avenant définissant le périmètre et le montant des travaux à rembourser par Dijon métropole à Eiffage Aménagement.

Un avenant n° 1 a été signé le 13 avril 2021, autorisé par délibération du bureau métropolitain du 18 mars 2021 pour un montant de 392 569 € HT. Un avenant n° 2 a été signé le 1^{er} avril 2022, autorisé par délibération du bureau métropolitain du 16 mars 2022 pour un montant de 3 020 603 € HT.

A ce jour, la phase 3 correspondant à l'aménagement du parvis devant l'Hôtel, la partie restante de la terrasse Berbisey et des redans rue de l'Hôpital, est achevée. Il convient d'acter par avenant n°3, la cession à la métropole de ces espaces communs suivant le plan annexé d'une superficie totale de 3 125 m² moyennant un montant de 701 596 € HT.

La dernière phase sera actée ultérieurement et soldera l'opération.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 3 ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 40 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN